



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 23/022/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 mars 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 mars, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

- **Autorisation de programme n°10 – Réhabilitation et extension de l'École élémentaire de La Roche – Mise à jour n°1**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant que le vote en AP/CP permet la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement,

Vu la délibération n° CM 16/034/2022 du 22 mars 2022 portant création de l'autorisation de programme n°10 pour la réhabilitation et l'extension de l'École élémentaire de La Roche, identifiée en chapitre / opération n°541 du Budget Communal,

Entendu l'exposé de Monsieur Ludovic GOURDY, Conseiller Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

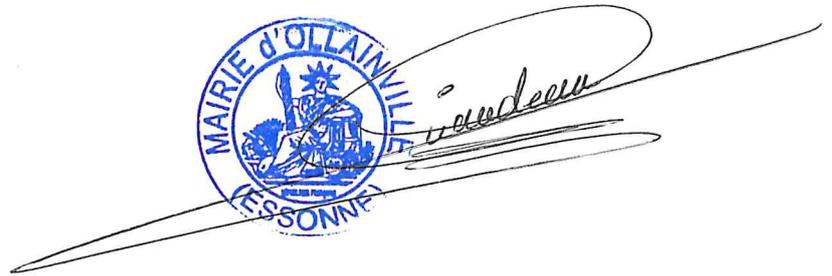
- **Décide** de maintenir le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme à 470 000 €.
- **Dit** que les crédits de paiement correspondants seront répartis comme indiqué ci-dessous sur le Budget de la Commune :

Coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme :	470 000.00 € TTC
Répartition des Crédits de Paiement :	
Exercice 2022 :	864.00 € TTC
Exercice 2023 :	306 988.00 € TTC
Exercice 2024 et suivants :	162 148.00 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l'exercice 2023 seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

Le 30 mars 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Ollainville-Bessonne. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE D'OLLAINVILLE-BESSONNE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Jean-Michel GiraudEAU'.